



Soixante nouvelles places d'amarrage à La Roche

LAC. L'Association régionale la Gruyère cède 60 places d'amarrage à La Roche.

CONDITION. Une cession conditionnée à une priorité régionale des demandeurs.

MANDAT. L'ARG va aussi mettre sur pied une association intercommunale de régionalisation des sports.

CHRISTOPHE DUTOIT

Le port de La Roche reçoit entre cinq et sept nouvelles demandes pour des places d'amarrage chaque semaine! Ce constat est à la base de la requête de la Société de port de la Serbache SA de pouvoir bénéficier de soixante places supplémentaires, prises sur le quota de l'Association régionale la Gruyère (ARG).

Réunis (presque) les pieds dans l'eau, jeudi soir à la buvette de la Société de pêche d'Avrydevant-Pont, les délégués des communes gruériennes ont accepté, par 77 oui et 13 non, de céder ces places, au moins jusqu'à l'échéance de la concession cantonale en 2028.

Quatre communes avaient auparavant donné un préavis négatif, argumentant que le quota de 100 places de l'ARG devait être réparti de manière équitable entre les cinq pôles actifs sur le lac. «Aucune demande ne nous est parvenue ces dix dernières années», a répondu le préfet Patrice Borcard. Durant la discussion, certains délégués ont regretté cette cession à un partenaire privé. Un avantage pour le syndic de La Roche, Joël Brodard: «Ainsi, nous ne sommes pas obligés d'investir nous-mêmes. Il faut savoir si l'on veut mettre de l'ordre sur le lac ou tolérer un amarrage semi-sauvage.»

Cette cession, conditionnée à une priorité régionale des demandeurs, portera à 180 le nombre de places disponibles au port de la Serbache. Selon l'ac-



Premier pas vers l'agrandissement du port de la Serbache: l'ARG a accepté jeudi de céder 60 places d'amarrage sur son quota. ARCH. - C. DUTOIT

tuel Plan directeur des rives du lac, le total de bateaux autorisés sur le lac ne doit pas dépasser 1050. «Et si l'on veut modifier ce plan directeur, les discussions prendront au moins dix ans», a souligné le préfet.

Répartition équitable

Les délégués des communes ont également accepté (87 oui, 3 non de Haut-Intyamont) de donner un mandat au comité de l'ARG pour mettre sur pied la future Association intercommunale de régionalisation des sports. Après consultation des communes gruériennes ces douze derniers mois, il s'est avéré que le concept de régionalisation des sports ne passerait sans doute pas la rampe dans sa globalité, tel que présenté l'an dernier devant les délégués (*La Gruyère* du 14 mai 2011). Pour l'heure, seul le point qui concerne la régionalisation du

financement des installations sportives à caractère régional (piscine de Bulle, Broc, Charney et patinoire de Bulle) est donc sur la table.

Le comité de l'ARG a reçu la mission de rédiger les statuts de cette future association et de trouver une clé de répartition des charges de fonctionnement de ces quatre sites. A ce titre, plusieurs communes de la Basse-Gruyère ont demandé qu'un «indice d'accessibilité» soit inclus dans cette clé de répartition, compte tenu de l'éloignement de ces communes par rapport à ces sites sportifs. Etranglé par des finances précaires, la commune de Haut-Intyamont a décidé de refuser cette entrée en matière. «Nous ne pouvons actuellement pas offrir de nouvelles balançoires aux enfants de notre commune, a tonné le conseiller communal Romain Castella. Nous ne pou-

rons pas accepter ces nouvelles charges que nous ne pourrions de toute façon pas assumer.»

Toujours à ce chapitre, la secrétaire régionale Nadine Gobet a fait le point sur l'avancement du projet de centre sportif régional. Ce printemps, un mandat a été attribué à la société Ernst & Young pour mener une analyse financière, technique, économique et judiciaire en vue de la création d'un partenariat public-privé.

3,5 mio jusqu'en 2020

Comme un seul homme, les délégués ont accepté les comptes 2011, qui bouclent sur un bénéfice de 39000 fr. porté dans le fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement. Sinon, Yves Menoud, syndic de Bulle et caissier de l'ARG, a relevé que l'association avait investi 19,4 mio depuis la créa-

tion du Fonds régional d'investissement en 1997. «Le solde disponible jusqu'en 2020 s'élève à 3,5 mio, qui représenteraient 70% des futurs projets soutenus.»

En fin d'assemblée, le préfet Patrice Borcard a présenté les grandes lignes de son plan de fusions de communes, qu'il rendra au Conseil d'Etat d'ici à la fin juin (et qui devrait être présenté au public au début juillet). Sa vision pourrait être résumée en une phrase: «Le temps des petites fusions est révolu! Il faut créer un esprit, une émulation, il faut que les communes soient portées par un vrai projet commun», a-t-il répété devant les délégués gruériens. «Mais il convient de faire la distinction entre la gestion politique et administrative d'une commune et les dimensions identitaires qui doivent continuer de régner dans les villages.» ■

EN BREF

COOP BULLE

L'extension du Carô est à l'enquête

Le futur chantier de Coop va de l'avant à Bulle. La chaîne de supermarchés a mis hier à l'enquête le réaménagement de son centre commercial du Carô, à la route de Riaz. Cette procédure fait suite à la mise à l'enquête, fin avril, du Plan d'aménagement spécial de la zone (*La Gruyère* du 28 avril). «Une opposition, d'un voisin, est en cours de traitement», informe Nicolas Bart, chef des projets immobiliers de Coop en Suisse romande.

Pour rappel, Coop prévoit la création d'une nouvelle surface commerciale d'environ 2000 mètres carrés au-dessus du parking à ciel ouvert situé entre le centre commercial et le brico-loisirs. Au-dessus s'élèveront deux étages de logements, comprenant 24 appartements. Les surfaces du supermarché et du brico-loisirs seront aussi étendues. Le calendrier prévoit un démarrage des travaux dans la deuxième partie de l'année 2013. Le chantier, devisé à 40 millions de francs, devrait durer un an et demi. TG

GRUYÈRE

Une nouvelle juge de paix a été élue

Lors de sa dernière session, le Grand Conseil a élu une nouvelle juge de paix de la Gruyère: Marie-Laure Paschoud Page succède ainsi à Marie-Andrée Grandjean, en place depuis 2007, qui a fait valoir son droit à la retraite anticipée au 30 juin.

LE PÂQUIER

Travaux d'endiguement revus pour la zone 30

Mise à l'enquête en août 2011, la deuxième étape des travaux d'aménagement du ruisseau figurait de nouveau dans la *Feuille officielle* d'hier. Le dossier a en effet dû être modifié après la décision de la commune de passer le centre du village en zone 30 km/h. «La largeur de la route de la gare a été revue à la baisse», explique Antoinette Badoud, syndic. Devisé à 700000 francs, cet aménagement est soutenu par le canton et la Confédération à hauteur de 65%. Si tout se passe sans encombre, les travaux devraient commencer à l'automne. SR

Longue audience pour courtes avancées

CERNIAT. Jeudi après-midi, le procès de la route des Tertsons, à Cerniat, a vécu une nouvelle audience au château de Bulle, dans une ambiance pour le moins électrique...

CHRISTOPHE DUTOIT

Enfin, serait-on tenté de dire. Après avoir fait la une des journaux régionaux pour son volet médiatico-polichinelle (tout le monde se souvient de la sortie menottée de Julien Coissac lors de la dernière assemblée communale de Cerniat, lire *La Gruyère* du 10 mai 2012), l'affaire dite des Tertsons a vécu un nouvel épisode, jeudi à Bulle, avec la tenue

d'une énième audience devant le Tribunal civil de la Gruyère.

Dans l'étouffante salle des mariages du château, les acteurs de ce procès se sont assis autour de la grande table, comme lorsqu'on lave son linge sale en famille. D'un côté, le président Philippe Vallet, son greffier et ses deux juges. De l'autre, les quatre parties en présence. A savoir la commune de Cerniat, maître d'ouvrage de la route des Tertsons, représentée par son syndic Pascal Andrey; Julien Coissac, propriétaire du Chalet St-Joseph desservi par ladite route; François Audergon, du bureau technique à son nom, et l'entreprise JPF Constructions SA, qui a effectué les travaux.

Durant plus de trois heures et demie (sans pause), le président Vallet et les

avocats des parties ont interrogé les deux principaux protagonistes. Ils ont tous posé des questions d'une précision chirurgicale, très techniques et pointilleuses, pour bien situer chaque pièce de ce puzzle d'une effroyable complexité. Pour tenter de déterminer les responsabilités de chacun dans la «non-conformité» de cette route, à laquelle Julien Coissac a participé financièrement.

Souvenirs de 2003-2004

Premier sous le feu des questions, Pascal Andrey a souvent répondu par un «je ne me souviens pas, Monsieur le président» très laconique. Il faut dire que la plupart des interrogations remontent aux années 2003-2004, au moment où

Au tribunal

Henri Buchs était encore syndic de Cerniat et Pascal Andrey à la tête des dicastères des finances et des routes.

Visiblement mal à l'aise dans cette atmosphère pesante, le premier citoyen de Cerniat a eu de la peine à donner des explications spontanées, ce qui a eu l'heur de fortement déplaire au président Vallet, qui ne s'est pas fait prier pour le lui signifier.

Al'inverse, Julien Coissac a fait valoir ses talents de rhétoricien hors pair, à tel point que le président du Tribunal lui a demandé d'arrêter de parler par périphrases et de répondre clairement aux questions. Dans ce climat délétère, les

avocats Dominique Morard (représentant Cerniat) et Bruno Charrière (représentant Julien Coissac) ont également échangé quelques passes d'armes vindicatives, souvent en aparté. Ces crépages de chignon ont exaspéré le président Vallet, qui a fini par taper du poing sur la table en lâchant un «tonnerre de Brest» digne des plus belles tempêtes du capitaine Haddock.

Finalement, cette longue partie de ping-pong verbal – des «verbiages» a osé le président – aura surtout servi à affûter les atouts de chacune des parties avant les futures audiences (la prochaine n'a d'ailleurs pas été fixée). Quant au fond de la discorde, il faudra toute la perspicacité des juges pour démêler ce prodigieux embrouillami. ■